



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Lapins

Question écrite n° 4014

#### Texte de la question

M Didier Chouat appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des éleveurs de lapins angora. Il lui demande s'il dispose d'indications chiffrées concernant la production, la commercialisation et le commerce extérieur pour cette activité.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les fluctuations des cours mondiaux, influencés très largement par la mode qui régit la demande, se repercutent directement sur les offres de prix à la production du poil de lapin angora en France. Ainsi, les cours élevés (800 francs par kilogramme) parfois atteints ont fait espérer de substantiels revenus. Cela a suscité bon nombre d'installations quelquefois en monoproduction, bien souvent hors de la région traditionnelle d'élevage. Il s'en est suivi une augmentation de la production qui, de 90 tonnes en 1983, a atteint 200 tonnes en 1987. Or, depuis 1987, la demande de ces poils s'est raréfiée, les échanges ont été limités, la valeur en douane des importations s'est stabilisée aux alentours de 250 francs par kilogramme. Ce marché cyclique étant uniquement régulé par le rapport de l'offre à la demande, les éleveurs et une Sica stockaient traditionnellement le poil en période défavorable pour le céder quand les cours reprenaient. Face à cette crise, les pouvoirs publics ont cependant décidé d'intervenir pour améliorer la situation de l'organisme de stockage. Ils étudient aussi une possibilité de certification du poil épilé, afin de le préserver de la concurrence de poils de moins bonne qualité. Cela permettrait à l'avenir d'envisager un courant d'utilisation plus régulier du poil angora français. Par ailleurs, des éleveurs se sont regroupés pour écouler en circuits courts une part de leur production. De telles initiatives, susceptibles d'engager la filière dans des circuits de commercialisation valorisant les productions françaises ne peuvent que retenir l'attention des pouvoirs publics.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Chouat Didier](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4014

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 1988, page 2846